



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le JEUDI VINGT SIX FEVRIER**  
Présents : **14** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
En exercice : **16** convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 19h00,  
Votants : **15** sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **20 février 2026**

**Présents :**

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, de LACOUR SUSSAC Hugues.

**Absent(s) :** AUDEBERT Délizia

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** AUTIN Martine à BLAIS Céline

**Secrétaire de séance :**

Le conseil municipal nomme par 15 voix

...MOTARD Daniel ..... en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

**DE 016-2026/02-009 FIXATION DES LOYERS DU NOUVEAU BATIMENT 31 RUE CHARLES HERVE**

Daniel MOTARD expose au conseil municipal que les 3 logements sont achevés et qu'ils vont pouvoir être proposés à la location à compter du mois prochain. Dès lors il convient de fixer le montant des loyers. Considérant que les logements sont vides, non équipés, il propose les montants suivants pour le logement hors stationnement dédié :

LOGEMENTS	surface lgt	surface balcon/terrasse	estimation
T2	44,87 m <sup>2</sup>	5,04 m <sup>2</sup>	450,00 €
T3	65,9 m <sup>2</sup>	8,51 m <sup>2</sup>	650,00 €
T4	94,47 m <sup>2</sup>	13,47 m <sup>2</sup>	850,00 €

Et d'y ajouter comme figurant au permis de construire les stationnements dédiés pour un montant de 50€ par mois par logement et situés :

T2 : 1 emplacement affecté situé entre le bâtiment et la bibliothèque 1 rue de la Poste

T3 et T4 : chacun 1 emplacement affecté situé au 31 rue Charles Hervé

**Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE,**

**0 ABSTENTION**

**FIXE le montant des loyers pour les logements du nouveau bâtiment communal sis 31 rue Charles Hervé comme suit :**

- **Pour les logements vides :**

LOGEMENTS	surface lgt	surface balcon/terrasse	estimation
T2	44,87 m <sup>2</sup>	5,04 m <sup>2</sup>	450,00 €
T3	65,9 m <sup>2</sup>	8,51 m <sup>2</sup>	650,00 €
T4	94,47 m <sup>2</sup>	13,47 m <sup>2</sup>	850,00 €

**Plus 50€ par mois pour les stationnements affectés comme suit :**

**T2 : 1 emplacement affecté situé entre le bâtiment et la bibliothèque 1 rue de la Poste**

**T3 et T4 : chacun 1 emplacement affecté situé au 31 rue Charles Hervé**

- **CHARGE le maire de mettre en application cette décision et l'AUTORISE à signer tous documents à intervenir**

Pour extrait conforme



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD